



Votre Contrat

Contrat n° 64139408



Vos contacts

MARIE BOUTY EI

Tél : 0553935518

Email : h947491@agents.allianz.fr

Site : www.allianz.fr/m.bouty

AL26250BR N4DATRIN01C64139408

STE P8F

1264 RTE DE JOURDAN

47360 FREGIMONT

L'entreprise d'assurance Allianz IARD, entreprise régie par le code des assurances, Société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291, et dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

STE P8F

1264 RTE DE JOURDAN

47360 FREGIMONT

SIRET ou RNA : 92204941600014

exerçant la(les) activité(s) :

- Vente à distance sur catalogue spécialisé
Négoce de matériel d'assainissement, de traitement des eaux usées. Sans pose et sans maintenance

Est titulaire d'un contrat d'assurance Allianz Solution Entreprise souscrit sous le numéro 64139408, qui prévoit les garanties suivantes :

Responsabilités civiles hors responsabilités liées à l'environnement	Montants maximum de garantie
Responsabilité civile exploitation c'est-à-dire avant livraison de produits et/ou achèvement de travaux Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs sans pouvoir dépasser pour les dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens confiés - dommages immatériels non consécutifs	8 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par sinistre 50 000 € par sinistre 300 000 € par sinistre

N4DATRIN01



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex



Responsabilités civiles hors responsabilités liées à l'environnement	Montants maximum de garantie
Dommages corporels à vos préposés y compris faute inexcusable et dommages matériels accessoires	2 000 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile après livraison de produits Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dont : - dommages immatériels non consécutifs - frais de dépose repose	1 500 000 € par année d'assurance 300 000 € par année d'assurance 50 000 € par année d'assurance
Frais de prévention des sinistres de Responsabilité civile	50 000 € par année d'assurance

Responsabilités liées à l'environnement	Montants maximum de garantie
Responsabilités liées à l'environnement Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'environnement » confondues dont : - Responsabilité civile atteinte accidentelle à l'environnement Tous dommages : corporels, matériels et immatériels confondus sans pouvoir dépasser pour les : - frais d'urgence - frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers - Préjudice écologique accidentel - frais de prévention du préjudice écologique - préjudice écologique - Responsabilité environnementale - frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux - frais de dépollution des eaux et du sol dans l'enceinte de votre entreprise	1 000 000 € par année d'assurance 750 000 € par année d'assurance 150 000 € (*) par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 100 000 € (*) par année d'assurance 200 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance

(*) Ce montant ne se cumule pas avec celui prévu ci-avant pour les « frais de prévention des sinistres de Responsabilité civile ».

Dépense pénale et recours suite à accident	Montants maximum de garantie
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	50 000 € HT par année d'assurance

Responsabilités civile résultant d'une cyberattaque	Montants maximum de garantie
Responsabilité civile : Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 € par sinistre



La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 26 octobre 2026 au 25 octobre 2027.
Elle se compose de 3 pages.

**Le présent document, établi par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).
Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la société est réputée non écrite.**

Etablie à Paris La Défense, le 7 septembre 2026.

Allianz



Frédéric Baccelli
Direction Mid Corp

